Oakridge Studio

Architecture & Interior Design

Rapport

Rénovation des bureaux · 40 rue du Marché

Oakridge Studio
Architecture & Interior Design

12 Harbour Lane
Riverside
hello@oakridge.example
oakridge.example

Rapport de projet : rénovation des bureaux, 40 rue du Marché

Greenfield Properties · Rapport 3 · Octobre 2026

Résumé

Ce rapport présente l'avancement de la rénovation des bureaux du 40 rue du Marché en octobre 2026. Les plans de relevé et l'esquisse ont été approuvés par Greenfield Properties. La demande de permis de construire a été déposée à la mairie de Riverside le 21 octobre ; la décision est attendue sous huit semaines.

Les travaux restent dans le budget approuvé. Deux prestations ont été ajoutées à la demande du client : une étude acoustique des salles de réunion et un visuel 3D du nouveau hall d'entrée. Toutes deux figurent dans les chiffres ci-dessous.

Avancement du mois

Phase	État
Relevé et plans de l'existant	Terminé
Esquisse	Approuvée le 14 octobre
Éclairage et acoustique	Devis demandés
Hall d'entrée	Dans la demande de permis
Plans de mobilier	Postes de travail prêts pour relecture
Permis de construire	Déposé le 21 octobre
Dossier de consultation	Première version en cours

Le plan d'éclairage de l'open space est terminé et a été envoyé à deux installateurs pour devis. Le plan de mobilier des postes de travail est prêt pour relecture ; celui de la cuisine et du salon suivra dès que le fournisseur aura confirmé les délais de livraison de la gamme retenue.

Permis de construire

La demande porte sur la nouvelle porte d'entrée, les deux fenêtres élargies du rez-de-chaussée et la nouvelle enseigne au-dessus de l'entrée. Les menuiseries sont en aluminium gris foncé, comme celles des immeubles voisins. La mairie a confirmé que le dossier est complet ; aucun plan complémentaire n'a été demandé à ce jour.

Les deux tilleuls devant l'immeuble sont protégés pendant les travaux. Le plan de clôture et la notice sur la protection des arbres ont été joints à la demande.

Budget et facturation

Sur le budget approuvé de 13 145,00 hors TVA, 7 420,00 ont été facturés jusqu'à fin octobre. Les deux prestations supplémentaires (étude acoustique et visuel 3D) représentent 980,00 et ont été approuvées par e-mail le 9 octobre. La facture d'octobre suit ce rapport ; la prochaine est prévue fin novembre, après la remise du dossier de consultation.

Aucun autre ajout n'est attendu avant le choix de l'entreprise. Les frais du permis de construire et du bureau d'études structure sont facturés directement à Greenfield Properties et ne figurent pas dans ces chiffres.

Prochaines étapes

En novembre, nous finaliserons le dossier de consultation et le présenterons aux trois entreprises présélectionnées. La réunion client du 12 novembre portera sur les devis d'éclairage et le choix définitif des revêtements de sol. La décision sur le permis de construire est attendue mi-décembre ; l'entreprise pourra alors être retenue et la date de démarrage fixée.

Nous vous présenterons volontiers les plans en mairie ou sur place. N'hésitez pas à me contacter pour tout complément d'information.

Cordialement,

Alex Morgan
Chef de projet, Oakridge Studio

Conditions générales

1. Champ d'application
Ces conditions s'appliquent à chaque offre, mission et contrat d'Oakridge Studio.

2. Offres
Une offre est valable pendant la durée qui y est indiquée. Les prix s'entendent hors TVA, sauf mention contraire.

3. Exécution
Nous réalisons chaque mission au mieux de nos connaissances et de nos capacités.

4. Informations du client
Le client fournit à temps toutes les informations nécessaires et en garantit l'exactitude.

5. Modifications et travaux supplémentaires
Les travaux supplémentaires sont facturés à nos tarifs en vigueur après accord du client.

6. Paiement
Les factures sont payables sous 14 jours. Au-delà, des intérêts de retard légaux sont dus.

7. Propriété intellectuelle
Les plans et dessins restent la propriété d'Oakridge Studio jusqu'au paiement complet.

8. Responsabilité
Notre responsabilité est limitée aux honoraires de la mission concernée.

9. Annulation
Si le client annule une mission, le travail déjà effectué est facturé.

10. Litiges
Les litiges relèvent du tribunal compétent du lieu de notre siège.